



MONT DE MARSAN AGGLOMERATION

Délibération du Conseil Communautaire du 13 novembre 2025

N° DEL2025/11-0183

L'an deux mille vingt-cinq le treize novembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de Mont de Marsan Agglomération, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de Mont de Marsan Agglomération, sous la présidence de Charles DAYOT, Président.

Date de la convocation : vendredi 07 novembre 2025

Présents :

Charles DAYOT (MONT DE MARSAN), Joël BONNET (SAINT PIERRE DU MONT), Frédéric CARRERE (CAMPAGNE), Marie-Christine HARAMBAT (MONT DE MARSAN), Philippe SAES (SAINT MARTIN D'ONEY), Véronique GLEYZE (POUYDESSEAUX), Bernard KRZYNSKI (SAINT PIERRE DU MONT), Marie-Christine BOURDIEU (MONT DE MARSAN), Farid HEBA (MONT DE MARSAN), Jean-Paul ALYRE (GELOUX), Delphine SALEMBIER (SAINT PIERRE DU MONT), Éliane DARTEYRON (MONT DE MARSAN), Jean Guy BACHE (BOUGUE), Emilie LABEYRIE (CAMPET ET LAMOLERE), Catherine BERGALET (GAILLERES), Claude COUMAT (LUCBARDEZ ET BARGUES), Michel GARCIA (SAINT-AVIT), Jean-Louis DARRIEUTORT (SAINT PERDON), Marc DE VALICOURT (LAGLORIEUSE), Mathieu ARA (MONT DE MARSAN), Marina BANCON (MONT DE MARSAN), Christophe HOURCADE (MONT DE MARSAN), Sandrine CASINI (SAINT PERDON), Benoît AUGUIN (MAZEROLLES), Janet DELETRE (BRETAGNE DE MARSAN), Pierre MERLET-BONNAN (MONT DE MARSAN), Hervé BAYARD (MONT DE MARSAN), Nathalie GASS (MONT DE MARSAN), Marie-Pierre GAZO (MONT DE MARSAN), Bruno ROUFFIAT (MONT DE MARSAN), Philippe DE MARNIX (MONT DE MARSAN), Chantal PLANCHENAULT (MONT DE MARSAN), Céline PIOT (MONT DE MARSAN), Alain BACHE (MONT DE MARSAN), Jean-Noël CAPDEVILLE (MONT DE MARSAN), Bruno MINDE (MONT DE MARSAN), Monia LABOULAI (SAINT MARTIN D'ONEY), Jean-Marie BAYLE (SAINT PIERRE DU MONT), Patricia BEAUMONT (SAINT PIERRE DU MONT), Julien PARIS (SAINT PIERRE DU MONT)

Excusés avec procuration :

Pierre MALLET (BENQUET) a donné pouvoir à Jean-Louis DARRIEUTORT, Nathalie BOIARDI (BOSTENS) a donné pouvoir à Jean Guy BACHE, Jean-Jacques GOURDON (MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Farid HEBA, Ghislaine LALLAU (SAINT PIERRE DU MONT) a donné pouvoir à Bernard KRZYNSKI, Danielle KUBLER (BENQUET) a donné pouvoir à Marie-Pierre GAZO, Dominique TAUZIN (BRETAGNE DE MARSAN) a donné pouvoir à Janet DELETRE, Geneviève DARRIEUSSECQ (MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Mathieu ARA, Claudie BREQUE (MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Charles DAYOT, Gilles CHAUVIN



(MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Marie-Christine BOURDIEU, Pascale HAURIE (MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Nathalie GASS, Catherine PICQUET (MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Christophe HOURCADE, Jean-Marie BATBY (MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Chantal PLANCHENAU, Frédéric DUTIN (MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Alain BACHE, Françoise LATRABE (MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Jean-Noël CAPDEVILLE, Marie DENYS BACHO (SAINT PIERRE DU MONT) a donné pouvoir à Joël BONNET

Absent :

Denis CAPDEVILLE (UCHACQ ET PARENTIS)

Secrétaire de séance : Marc DE VALICOURT

Nombre de membres en exercice	56
<u>Présents</u>	40
<u>Pouvoirs</u>	15
<u>Votants</u>	55

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE "ZONES D'ACTIVITES".

Rapporteur : Frédéric CARRERE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée de procéder au vote de la Décision Modificative (DM) °1 du budget annexe « zones d'activités » pour l'exercice 2025.

Cette DM n°1 concerne la modification et les ajustements sur les écritures de stocks de fin d'année, comme suit :



art	Libellé	BP2025	DM3	Total
71355	variation de stocks	40 209,17	3 085 420,27	3 125 629,44
	total CHAPITRE 042	40 209,17	3 085 420,27	3 125 629,44
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		40 209,17	3 085 420,27	
752	revenu des immeubles	12 000,00	-6 000,00	6 000,00
	total CHAPITRE 75	12 000,00	-6 000,00	6 000,00
71355	variation de stocks	0,00	1 383 607,59	1 383 607,59
60315	variation de stocks	0,00	1 707 812,68	1 707 812,68
	total CHAPITRE 042	0,00	3 091 420,27	3 091 420,27
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		0,00	3 085 420,27	
2188	Autres	65 326,25	-6 000,00	59 326,25
	total CHAPITRE 21	65 326,25	-6 000,00	59 326,25
3355	stocks Travaux	0,00	1 383 607,59	1 383 607,59
315	stocks Terrains		1 707 812,68	1 707 812,68
	total CHAPITRE 040	0,00	3 091 420,27	1 383 607,59
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		65 326,25	3 085 420,27	
3355	stocks Travaux	40 209,17	3 085 420,31	3 125 629,48
	total CHAPITRE 040	40 209,17	3 085 420,31	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		40 209,17	3 085 420,31	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1612-11,

Vu le budget primitif 2025,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 3 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, Adopté à la majorité avec 51 voix pour et 4 voix contre (Mme Patricia BEAUMONT, M. Julien PARIS, M. Pierre MALLET, M. Jean-Louis DARRIEUTORT),

DECIDE DE,

Article 1 – APPROUVER la décision modificative n°1 du budget annexe « zones d'activités » conformément au tableau ci-dessus,

Article 2 – AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 24/11/2025

Reçu en préfecture le 24/11/2025

Publié le 24/11/2025

ID : 040-244000808-20251113-251113H2099H1-DE



**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE.**

**Charles DAYOT
Président de Mont de Marsan
Agglomération**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département ».